

Tipaza, le 29/01/2023

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 25 /2023

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

Mohammedi Moncif

OBJET / : Mise en demeure.

Suite à votre absence injustifiée pour les travaux de construction des lignes d'abonnés sous contrat 147 du 03/11/2016 ODS 70 du 30/04/2019 et ODS 69 du 25/04/2019 , je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DO TIPAZA dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations



Mr Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa

7 JAN. 2023